



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

N° 051-2023

**Objet** : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société SADE DR Normandie, représentée par Monsieur Sébastien GILLES d'effectuer une modification de cuve de chlorures ferriques station d'épuration, avenue Aristide Briand, le 2 juin 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser la société SADE DR Normandie à procéder à ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1** : La société SADE DR Normandie est autorisée à exécuter les travaux précités, avenue Aristide Briand, le 2 juin 2023.

**Article 2** : Pendant cette période, la société SADE DR Normandie sera autorisée à intervenir sur la chaussée, avec rétrécissement sur 1 voie et alternée manuellement.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

**Article 3** : La société SADE DR Normandie mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

**Article 4** : La société SADE DR Normandie devra impérativement remettre en l'état la chaussée.

**Article 5** : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société SADE DR Normandie.

Fait à Touques, le 31/05/2023

Le Maire,



Colette NOUVEL ROUSSELOT